

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020 Numéro de version 5 Révision: 12.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit EF 500 - Komponente A

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de

la préparation Mortier pour jointures

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : BOTAMENT Systembaustoffe

Am Kruppwald 1 D-46238 Bottrop

Tel.: ++49(0)2041 101-90 Fax.: ++49(0)2041 101-988

MC-Bauchemie Belgium nv

Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D

Conservenstraat 25 2235 Westmeerbeek Tel. +32 15 20 14 62 info@mc-bauchemie.be

· Service chargé des

renseignements : Département sécurité du produit

msds@botament.com

· 1.4 Numéro d'appel

d'urgence: Tel.: ++33 (0)625 73 02 61 Tel.: ++32 (0)473 73 21 88

Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le

règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



(suite page 2)



Page: 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020 Numéro de version 5 Révision: 12.08.2020

Nom du produit EF 500 - Komponente A

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Polymères de propyl-2, 2-diphényl-4,4'-dipropyloxirane et

homologues

2,2'-[methylenebis(p-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane

polymers and homologues, molecular weight < 700

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

· Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Conseils de prudence P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/

brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement

de protection des yeux / un équipement de

protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

· Indications complémentaires: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction

allergique.

P333+P313

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

Composants contribuant aux dangers:			
CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	Polymères de propyl-2, 2-diphényl-4,4'-dipropyloxirane et homologues	≥5-<25%	
	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317		
CAS: 9003-36-5 NLP: 500-006-8	2,2'-[methylenebis(p-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane polymers and homologues, molecular weight < 700	<i>≥</i> 2,5-<5%	
	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317		
		(suite page 3	

о) _{ЕВ}



Page : 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 5 Révision: 12.08.2020 Date d'impression : 12.08.2020

Nom du produit EF 500 - Komponente A

(suite de la page 2)

>1-<1.5%

CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332;

Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317

· Indications complémentaires

EINECS: 219-371-7

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· après inhalation : Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour

plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en

position latérale stable.

· après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

· après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment · après ingestion :

Rincer la bouche, Consulter un centre antipoison

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à

l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de

sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Non nécessaire.

(suite page 4)



Page: 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020 Numéro de version 5 Révision: 12.08.2020

Nom du produit EF 500 - Komponente A

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la

protection de

l'environnement: Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de

ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre

de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres

rubriques Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le

chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

· Préventions des incendies et

des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Exigences concernant les

lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le

stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les

conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des

installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

- FF



Page : 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020 Numéro de version 5 Révision: 12.08.2020

Nom du produit EF 500 - Komponente A

(suite de la page 4)

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances

présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

ral		nères de propyl-2, 2-diphényl-4,4'-dipropyloxirane et homologues 0,75 mg/kg bw/Tag (All) (Kurzfristig und Langfristig Systemisch)
ermique		3,6 mg/kg bw/day (All) (Kurzfristig und Langfristig Systemisch)
		8,3 mg/kg bw/day (Arb) (Kurzfristig und Langfristig Systemisch)
nhalatoire	DNEL	0,75 mg/m³ (All) (Kurzfristig und Langfristig Systemisch)
		12,3 mg/m³ (Arb) (Kurzfristig und Langfristig Systemisch)
425-79-8	1,4-bis	(2,3-époxypropoxy)butane
ermique	DNEL	9,26 mg/kg bw/day (ArL)
halatoire	DNEL	1,63 mg/m³ (ArL)
NEC		
5068-38-6	6 Polyn	nères de propyl-2, 2-diphényl-4,4'-dipropyloxirane et homologues
PNEC 3 µ	g/I (Fri)	
0.0		orl

PNEC | 3 µg/l (PH) | 0,3 µg/l (Mar) | PNEC | 10 mg/l (Abw) | PNEC | 0,5 mg/kg dwt (Mee) | 0,05 mg/kg dwt (Sed)

2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

PNEC 0,024 mg/l (Fri) 0,0024 mg/l (Mew)

· Indications complémentaires

0,5 mg/kg dwt (Sue)

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de

protection et d'hygiène : Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire: Si les mesures de ventilation ne permettent pas de respecter les

limites du lieu de travail ou si les locaux ne peuvent être ventilés techniquement, il faut porter un appareil de protection respiratoire : Utiliser des filtres combinés A1-P2 (brun/blanc) dans les pièces ventilées. S'il faut s'attendre à un manque d'oxygène, utiliser un

appareil respiratoire autonome.

(suite page 6)



Page: 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020 Numéro de version 5 Révision: 12.08.2020

Nom du produit EF 500 - Komponente A

(suite de la page 5)

· **Protection des mains :** Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de

pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et

de soin de la peau.

· Matériau des gants en nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,35 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être

contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de pénétration: ≥ 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant

des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

• **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· Aspect:

Forme: liquide
Couleur: beige
Odeur: faible

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 201 °C

Point d'éclair : 151 °C

· Température d'inflammation : 184 °C

· Auto-imflammabilitité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 20 °C: 0,1 hPa

· Densité à 20 °C: 1,84 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : non ou peu miscible

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 7)



Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 12.08.2020 Numéro de version 5 Révision: 12.08.2020

Nom du produit EF 500 - Komponente A

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique /

conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles. · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

· Valeurs L	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
25068-38-	25068-38-6 Polymères de propyl-2, 2-diphényl-4,4'-dipropyloxirane et homologues				
Oral	LD50	30.000 mg/kg (Ratte)			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Kaninchen)			
9003-36-5	9003-36-5 2,2'-[methylenebis(p-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane polymers and homologues, molecular weight < 700				
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Ratte)			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Kaninchen)			
2425-79-8	2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane				

LD50 1.134 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2.150 mg/kg (Kaninchen)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau : Provoque une irritation cutanée. · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. · Sensibilisation : · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020 Numéro de version 5 Révision: 12.08.2020

Nom du produit EF 500 - Komponente A

(suite de la page 7)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

9003-36-5 2,2'-[methylenebis(p-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane polymers and homologues, molecular weight < 700

LC50/96h >100 mg/l (Daphnia magna) EC50/96h >100 mg/l (Leucidus idus)

2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

LC50/72h 160 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

EC50/24h 76 mg/l (Daphnia magna)

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques :

· Remarque : Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales : Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la

canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le

sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 PBT: Non applicable.
 vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

ED -

(suite page 9)



Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020 Numéro de version 5 Révision: 12.08.2020

Nom du produit EF 500 - Komponente A

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi

complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage

adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· **Polluant marin :** Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

- FR



Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 5 Révision: 12.08.2020 Date d'impression : 12.08.2020

Nom du produit EF 500 - Komponente A

(suite de la page 9)

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions

eczématiformes de mécanisme allergique.

· Classification

complémentaires selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux)

annexe II:

Tableau des maladies professionnelles n°49 bis "Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les

éthanolamines ou l'isophoronediamine.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

These data are based on our present knowledge. However, they shall not constitute a guarantee for any specific product features and shall not establish a legally valid contractual relationship.

· Phrases importantes H302 Nocif en cas d'ingestion.

> H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche

technique: Département sécurité

· Contact:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses · Acronymes et abréviations:

par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale - Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le

milieu aquatique - Catégorie 2

(suite page 11)



Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 5 Révision: 12.08.2020 Date d'impression : 12.08.2020

Nom du produit EF 500 - Komponente A

(suite de la page 10)

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente